



Délibération n° 2023-12

Nombre de membres en
exercice : 28
Nombre de présent : 15
Suffrages exprimés : 20
Dont pouvoir : 5
Votes : Pour : 20
Contre :
Abs :

Extrait du registre des délibérations
Délibération de la réunion du Comité du 24 mai 2023

Décision modificative n°1 : Budget supplémentaire 2023

L'an deux mille- vingt -trois, le vingt-quatre mai à onze heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte pour la Formation des Maires et des Elus Locaux se sont réunis au siège du Département sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Frédéric ROIG, Maire de Pégaïrolles-de-l'Escalette.

Monsieur Philippe DOUTREMEPUICH a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS :

ARCAS J, ARS W, BARTHES JP, CABROL J, DOUTREMEPUICH P, JAHNICH B., IMBERT A, LOPEZ J, MARKOVIC J, ROBIN Y, ROIG F, SALEINE JM, SALETTES B, SAUR S, VIDAL A,

ABSENTS :

ARROUCHE A, BARBE A, BONNEFOUX B, CAZALS T, CHAUDOIR G, CROS P, GERONIMO ML, GOURNAY CARCIA C, LEVEQUE G, LOUP M, MESQUIDA K, MORERE N, PESCE S, PONS MP, PRADELLE S, QUESADA Y, SIBERTIN-BLANC MA. WEBER P.

POUVOIRS :

ARROUCHE A donne pouvoir à SALEINE JM ; CROS P donne pouvoir à VIDAL A ; CHAUDOIR G donne pouvoir à DOUTREMEPUICH P ; GERONIMO ML donne pouvoir à SALETTE B ; PRADELLE S donne pouvoir à IMBERT A.

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le Budget Primitif voté le 16 février 2023,

Il est proposé au comité d'autoriser la délibération modificative suivante du budget de l'exercice 2023 selon état ci-joint libellé « Décision Modificative n°1 du 24 mai 2023 , Budget supplémentaire ».

Après en avoir délibéré, le Comité vote à l'unanimité la décision modificative.

Pour extrait conforme,
Montpellier, le 24 mai 2023
Le Président,

Frédéric ROIG
Maire de Pégaïrolles-de-l'Escalette

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDIC MIXTE - C.F.M.E.L. (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25340145900024

POSTE COMPTABLE : SGC MONTPELLIER METROPOLE

M. 14

Budget supplémentaire (3)
Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2023

1 - Indiquer la nature juridique et le nombre la collectivité ou de l'établissement: commune, CCAS, EPIC, syndicat mixte, etc.

2 - A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

3 - Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

4 - Indiquer le budget principal, budget principal ou local ou budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Detail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Detail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Detail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Detail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Detail des chapitres et articles	20
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Detail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Detail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Detail des crédits de trésorerie	21
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	22
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A2.5 - Etat de la dette - Detail des opérations de couverture	28
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	30
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	31
A3 - Methodes utilisées pour les amortissements	32
A4 - Etat des provisions	33
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	35
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la H.O.M. - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la H.O.M. - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Detail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	36
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	37
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement affectés	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement affectés	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	38
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	40
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	41
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non exigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Decision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet

D2 - Arrêté et signatures

42

1. Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques érigés en établissement public du budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
2. Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
3. Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant insitué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
4. Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT) (art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
5. Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
6. Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NCP / NTB/23TJC2A relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
7. Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Preciser pour chaque annexe si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	C.F.M.E.L. BUDGET PRINCIPAL	BS 2023
------------	--------------------------------	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 232 805
Nombre de résidences secondaires (article R 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Depenses réelles de fonctionnement/population	0.63	0.00
2	Produit des impositions directes/population	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.51	0.00
4	Depenses d'équipement brut/population	0.15	0.00
5	Encours de dette/population	0.00	0.00
6	DGF/population	0.00	0.00
7	Depenses de personnel/depenses réelles de fonctionnement (2)	55.81 %	0.00 %
8	Depenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	124.71 %	0.00 %
9	Depenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	29.80 %	0.00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00 %	0.00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées de couleur bleue sont vides.

1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier, après application de l'article 1014 de la loi de finances. Les communes concernées par l'article 1014 de la loi de finances sont les DGF de l'exercice 2017 établie sur la base des informations transmises par les services concernés.

2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 2 500 habitants et plus et les établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 2 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les communes les EPCI non cotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5211-13 du CGCT.

3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources de ces données sont tirées des informations statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique. Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement)

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

1 - à compléter par « ou chapitre » ou « par article ».

2 - indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

3 - indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

4 - à compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

- budgétaires (opération n° _____ ou _____)

5 - Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + budget rectificatif + budget de report.

6 - à compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

- avec reprise article par article des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	207 839.46	3 855.67
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0.00	0.00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0.00	(si excédent) 436 618.37
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		207 839.46	440 474.04

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	179 699.25	93 000.00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0.00	0.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0.00	(si solde positif) 89 699.25
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		179 699.25	179 699.25

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	387 538.71	620 173.29
----------------------------	-------------------	-------------------

1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette séance budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de la séance budgétaire sans distinction avec ceux à titre ultérieur votés lors du même exercice.

2) Il s'agit uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent, de la section de fonctionnement correspondant au décaissement aux dépenses engagées non mandatées et non soldées ainsi qu'au plus nécessaire de la section de dépenses et recettes aux recettes certaines ayant pas donné lieu à l'engagement d'ordre et non mandatées (P. 201111 du 10/01/2023).

3) Le solde de la section d'investissement correspondant aux dépenses aux dépenses engagées non mandatées et non soldées de l'exercice précédent telles qu'elles résultent de la clôture des engagements et des crédits certains n'ayant pas donné lieu à l'engagement d'ordre au 31/12 de l'exercice précédent (P. 201111 du 10/01/2023).

Total de la section d'investissement (P.42) = solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	176 489.21	0.00	126 000.00	126 000.00	302 489.21
012	Charges de personnel, frais assimilés	423 388.45	0.00	9 839.46	9 839.46	433 227.91
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
05	Autres charges de gestion courante	18 896.34	0.00	2 000.00	2 000.00	20 896.34
056	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses de gestion courante		619 274.00	0.00	137 839.46	137 839.46	757 113.46
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		619 274.00	0.00	157 839.46	157 839.46	777 113.46
023	Virement à la section d'investissement (5)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat' ordre transfert entre sections (5)	0.00	0.00	50 000.00	50 000.00	50 000.00
043	Opérat' ordre intérieur de la section (5)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0.00	0.00	50 000.00	50 000.00	50 000.00
TOTAL		619 274.00	0.00	207 839.46	207 839.46	827 113.46

+ D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0.00
---	------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	827 113.46
---	--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	6 299.27	0.00	3 855.67	3 855.67	10 154.94
70	Produits services, domaine et ventes div.	1 290.00	0.00	0.00	0.00	1 290.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	611 773.23	0.00	0.00	0.00	611 773.23
75	Autres produits de gestion courante	1.50	0.00	0.00	0.00	1.50
Total des recettes de gestion courante		619 274.00	0.00	3 855.67	3 855.67	623 129.67
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		619 274.00	0.00	3 855.67	3 855.67	623 129.67
042	Opérat' ordre transfert entre sections (5)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat' ordre intérieur de la section (5)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL		619 274.00	0.00	3 855.67	3 855.67	623 129.67

+ R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	436 618.37
---	------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 059 748.04
---	--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	50 000.00
---	-----------

Il s'agit pour un budget voté en équilibre des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

1 : Cf. Modalités de vote (B)
 2 : La colonne R.P.P. doit renseigner l'absence de reprise anticipée du résultat pris du vote du budget primitif
 3 : Il s'agit des nouveaux crédits votés pris de la présente délibération hors R.P.P.

C.F.M.E.L. - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2023

- 4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires
- 5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$
- 6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	3 500.00	0.00	182 199.25	182 199.25	185 699.25
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total des opérations d'équipement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total des dépenses d'équipement	3 500.00	0.00	182 199.25	182 199.25	185 699.25
10	Dotations fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
18	Compte de liaison affectat: (BA regie) (7)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
26	Participat: et créances rattachées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
020	Depenses imprévues	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total des dépenses financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
45...	Total des op. pour compte de tiers(8)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 500.00	0.00	182 199.25	182 199.25	185 699.25
040	Opérat: ordre transfert entre sections (4)	2 500.00		-2 500.00	-2 500.00	0.00
041	Opérations patrimoniales (4)	0.00		0.00	0.00	0.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 500.00		-2 500.00	-2 500.00	0.00
	TOTAL	6 000.00	0.00	179 699.25	179 699.25	185 699.25

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0.00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	185 699.25
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 181.84	0.00	0.00	0.00	4 181.84
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total des recettes d'équipement	4 181.84	0.00	0.00	0.00	4 181.84
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	1 818.16	0.00	0.00	0.00	1 818.16
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0.00	0.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00
138	Autres subvent: invest: non transf	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
165	Décôts et cautionnements reçus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
18	Compte de liaison affectat: (BA regie) (7)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
26	Participat: et créances rattachées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total des recettes financières	1 818.16	0.00	40 000.00	40 000.00	41 818.16
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total des recettes réelles d'investissement	6 000.00	0.00	40 000.00	40 000.00	46 000.00
021	Virement de la sect: de fonctionnement (4)	0.00		0.00	0.00	0.00
040	Opérat: ordre transfert entre sections (4)	0.00		50 000.00	50 000.00	50 000.00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	126 000.00		126 000.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	9 839.46		9 839.46
014	Atténuations de produits	0.00		0.00
60	Achats et variation des stocks (3)		0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	2 000.00		2 000.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0.00		0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	20 000.00	0.00	20 000.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	50 000.00	50 000.00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0.00	0.00
022	Dépenses imprévues	0.00		0.00
023	Virement à la section d'investissement		0.00	0.00
Dépenses de fonctionnement – Total		157 839.46	50 000.00	207 839.46

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0.00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**207 839.46**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0.00	0.00	0.00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,regie)	0.00		0.00
	Total des opérations d'équipement	0.00		0.00
198	Neutral amort subv équip versées		0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204; (6)	0.00	0.00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles (6)	182 199.25	0.00	182 199.25
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours (6)	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		-2 500.00	-2 500.00
29	Prov pour dépréciat° immobilisations (5)		0.00	0.00
39	Prov dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0.00	0.00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0.00	0.00	0.00
481	Charges à rép sur plusieurs exercices		0.00	0.00
49	Prov dépréc comptes de tiers (5)		0.00	0.00
69	Prov dépréc. comptes financiers (5)		0.00	0.00
3	Stocks	0.00	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00		0.00
Dépenses d'investissement – Total		182 199.25	-2 500.00	179 699.25

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0.00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**179 699.25**

- 1) Comprend les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires
- 2) **Voit liste des opérations à priori**
- 3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié
- 4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants
- 5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
- 6) Hors chapitre « Opérations d'équipement »
- 7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe 10-11)
- 8) Il s'agit uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé (nouvelle ou déjà créé)
- 9) En l'absence, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en attribution. En l'absence, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un budget antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	3 855.67		3 855.67
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0.00	0.00
70	Produits services, domaine et ventes div	0.00		0.00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0.00	0.00
72	<i>Production immobilisée</i>		0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00		0.00
74	Dotations et participations	0.00		0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00
79	<i>Transferts de charges</i>		0.00	0.00
Recettes de fonctionnement – Total		3 855.67	0.00	3 855.67

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	436 618.37
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	440 474.04
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations fonds divers et réserves (sauf 1068)	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1638 non budgétaires)	0.00	0.00	0.00
18	Compte de liaison, affectat. (BA, régie)	0.00		0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		50 000.00	50 000.00
29	<i>Prov. pour dépréciat. immobilisations (4)</i>		0.00	0.00
39	<i>Prov. dépréciat. des stocks et en-cours (4)</i>		0.00	0.00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0.00	0.00	0.00
48	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0.00	0.00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0.00	0.00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0.00	0.00
3	Stocks	0.00	0.00	0.00
02	<i>Virement de la sect. de fonctionnement</i>		0.00	0.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00		0.00
Recettes d'investissement – Total		0.00	50 000.00	50 000.00

-

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	89 699.25
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	40 000.00
-----------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	179 699.25
---	-------------------

- 1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires
- 2) Voir liste des opérations d'ordre
- 3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié
- 4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
- 5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV 4)
- 6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé quelle qu'elle soit ou il crée
- 7) En dépenses le chapitre 12 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 1 818.16	50 000.00	VI 50 000.00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 818,16	0,00	0,00
10222	FCTVA	1 818 16	0.00	0 00
10223	TLE	0.00	0 00	0 00
10226	Taxe d'aménagement	0.00	0.00	0 00
10228	Autres fonds	0 00	0.00	0 00
13146	Attributions de compensation d investissement	0 00	0.00	0 00
13156	Attributions de compensation d invest ssement	0.00	0 00	0 00
13246	Attributions de compensation d invest ssement	0 00	0.00	0 00
13256	Attributions de compensation d invest ssement	0.00	0 00	0 00
138	Autres subvent invest. non transf	0 00	0.00	0 00
26	Participations et créances rattachées			
27.	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0.00	50 000.00	50 000.00
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations			
28051	Concessions et droits similaires	0.00	2 500.00	2 500.00
28182	Matériel de transport	0.00	4 500.00	4 500.00
28183	Matériel de bureau et informatique	0.00	40 500.00	40 500.00
28184	Mobilier	0.00	2 500.00	2 500.00
29	Prov pour depreciat mmobilisations			
39	Prov depreciat des stocks et en-cours			
481	Charges à rep sur plusieurs exercices			
49	Prov deprec comptes de tiers			
59	Prov deprec comptes financiers			
024	Produits des cessions d immobilisations	0.00	0.00	0.00
021	Remboursement de la dette de fonctionnement	0.00	0.00	0.00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	51 818.16	0.00	89 699 25	40 000.00	181 517.41

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 0.00
Ressources propres disponibles	VIII 181 517.41
Solde	IX = VIII – IV (5) 181 517.41

1 Les comptes 16, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à caractère budgétaire et sont présentés dans le tableau des comptes.

2 Crédits de réserve de votes pris de séance.

3 Les comptes 16, 26, 39, 48 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

4 Montre uniquement le compte administratif à l'actif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

5 Inclure le signe négatif.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN-ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser)

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A annuelle, M trimestrielle, B bimestrielle, S semestrielle, T Trimestrielle, X autre

(3) Type de taux d'intérêt F fixe, V variable simple, C complexe, C est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois)

(5) Taux annuel tous frais compris

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable indiquer le niveau à la date de vote du budget

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture : exemple : 1 et la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077/C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés)

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0.00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0.00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0.00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0.00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	623 129.67
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

1 Hors opérations visées par l'article L. 2252-3 du CGCT

2 Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

3 Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTI (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif ppal 1 ^{er} cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 2 ^o cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attache principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CHARGE DE MISSION	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Redacteur principal 1 ^{er} cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Dir Ets Publics 40 a 80000 his	A	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		5,00	0,00	5,00	5,00	4,00	0,00	4,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NCR INT9600102C du 23 mars 1992. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories A, B ou C.

(3) Les emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à l'heure de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Effectifs équivalents temps plein annuel travaillé (EPTI). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

EPTI = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 EPTI, un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 EPTI, un agent à temps partiel à 60% (quotité de travail = 60%) présent la moitié de l'année (ex. CDD de 6 mois) recruté en janvier correspond à 0,4 EPTI (0,8 * 0,5 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 juillet 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	IV
	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				5 150,55		
CHARGE DE MISSION	A	ADM	793	5 150,55	A 3-4	CDI CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
APPRENTIE	C	ADM		0,00	A A	A
TOTAL GENERAL				5 150,55		

(1) CATEGORIE S, A, B et C.

(2) SECTEUR ADM Administratif
TECH Technique
URB Urbanisme (dont aménagement urbain)
S Social
MS Médico social
MI Médico-technique
SP Sportif
CUI 1 Culturel
ANIM Animation
PM Police
DIR Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT Moût du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)
3.1 article 3 en autres - accroissement temporaire d'activité
3.1 article 3 en autres - accroissement substantiel d'activité
3.2 remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (matules, maternité, ...)
3.3 3.1* absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
3.3.2* emplois ou niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
3.3.3* emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements
3.3.4* emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %
3.3.5* emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public
3.4 article 21 de la loi n° 2012-347 - contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel
3.8 article 38 travailleurs handicapés catégorie C
4.7 article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
110-1 collaborateurs de groupes d'élus
A autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ; les contrats particuliers doivent être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex. « contrats aides »)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3.1, 3.2, 3.3, 3.8 et 4.7 de la loi n° 84-56 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le décret conformément à l'article 6 (décret 85-1148 du 20 octobre 1985)

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Delegation de service public (3)				
Detention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Liste de sites des documents financiers et comptables pour les EPCI, disponibles sur le site internet de la commune ou de l'établissement.
 (2) Liste des articles de la loi n° 2005-102 relative aux collectivités locales, des arrêtés de la commune ou de l'établissement.
 (3) Voir la liste de la délégation de service public, des contrats ou décisions de délégation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par : TP, TPD, TPU – fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité additionnelle

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/05/2023

Presente par Le Président (1)

A Montpellier, le 24/05/2023

Le Président

Delibere par l'assemblee (2) reunie en session ordinaire

A Montpellier, le 24/05/2023

Les membres de l'assemblee deliberante (2) (3)

ARROUCHE ANDRE	
AHS WILLIAM	
BARBE ALAIN	
BARTHES JEAN-PIERRE	
BONNEFOUX BRICE	
CABROL JOSIAN	
CAZALS THIERRY	
CHAUDOIR GWENDOLINE	
CROS PIERRE	
DOUTREMEPUICH PHILIPPE	
GERONIMO MARIE-LINE	
GOURNAY GARCIA CORINNE	
IMBERT AUDREY	
LEVEQUE GAELE	
LOPEZ JEROME	
LOUP MICHEL	
MARKOVIC JACQUELINE	
MESQUIDA KLEBER	
MORERE NICOLE	
PESCE SERGE	
PONS MARIE PIERRE	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

PRADELLE SYLVIE	
QUESADA YVES	
ROBIN YVES	
ROIG FREDERICK	
SAUR SEVERINE	
SIBERTIN-BLANC M-A	
WEBER PATRICIA	

Certifié exécutoire par Le Président (1) compte tenu de la transmission en préfecture le et de la publication le

A Montpellier le

1. Indiquer le numéro de présidence de l'organisme
2. L'assemblée de référence étant le COMITE
3. L'ADP DES COLLECTIVITES ASSOCIEES DE LA REGION

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 28
 Nombre de membres présents : 15
 Nombre de suffrages exprimés : 26
 VOTES : Pour 0
 Contre 0
 Abstentions 0

Présenté par le Président

Date de convocation : 11/05/2023

A Montpellier, le 24/05/2023

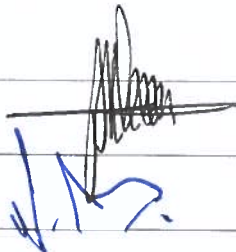
Le Président

Délibéré par le COMITE réuni en session ordinaire

A Montpellier, le 24/05/2023

le COMITE

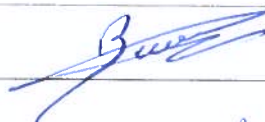
ARROUCHE ANDRE

* 

ARS WILLIAM

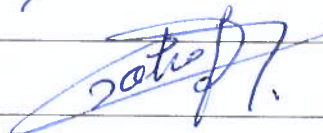
BARBE ALAIN

BARTHES JEAN-PIERRE



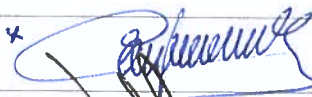
BONNEFOUX BRICE

CABROL JOSIAN

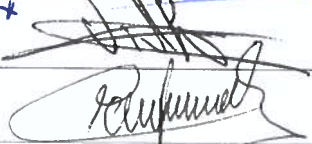


CAZALS THIERRY

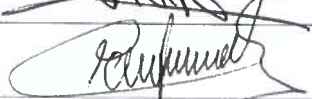
CHAUDOIR GWENDOLINE

* 

CROS PIERRE

* 

DOUTREMEPUICH PHILIPPE



GERONIMO MARIE-LINE

* 

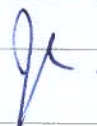
GOURNAY GARCIA CORINNE

IMBERT AUDREY

LEVEQUE GAELE

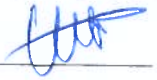


LOPEZ JEROME



LOUP MICHEL

MARKOVIC JACQUELINE



MESQUIDA KLEBER

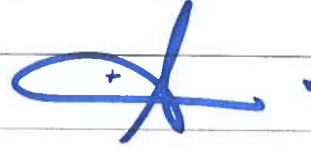
MORERE NICOLE

PESCE SERGE



PONS MARIE PIERRE

PRADELLE SYLVIE




QUESADA YVES

ROBIN YVES



ROIG FREDERICK



SAUR SEVERINE

SIBERTIN-BLANC M-A

WEBER PATRICIA

Certifié exécutoire par le Président
et de la publication, le 01/06/2023

, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/06/2023

A Montpellier, le 01/06/2023



M. FRÉDÉRIC ROIG
Président du CFMEL